

Quelles sont les dates des vacances scolaires ?

Mise à jour le 27.01.2014 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les dates des vacances scolaires sont fixées par un arrêté et dépendent, pour certaines d'entre elles, de la zone académique où se trouve l'établissement scolaire. Des aménagements peuvent intervenir notamment en raison des examens de fin d'année au collège ou au lycée.



Zones académiques

Les académies sont réparties en 3 zones de vacances :

- zone A (académies de Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Toulouse),
- zone B (académies d'Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen et Strasbourg),
- zone C (académies de Bordeaux, Créteil, Paris et Versailles).

..... [Haut](#) ↕


Calendrier pour l'année scolaire 2013-2014

| | Zone A | Zone B | Zone C |
|------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------|
| Vacances d'hiver | Du samedi 1er mars au lundi 17 mars | Du samedi 22 février au lundi 10 mars | Du samedi 15 février au lundi 3 mars |
| Vacances de printemps | Du samedi 26 avril au lundi 12 mai | Du samedi 19 avril au lundi 5 mai | Du samedi 12 avril au lundi 28 avril |
| Vacances d'été | Samedi 5 juillet | | |

Une journée de cours sera rattrapée :

- pour les élèves qui ont cours le mercredi matin : le mercredi 13 novembre après-midi et le mercredi 11 juin après-midi ;
- pour les élèves qui n'ont pas cours le mercredi matin : soit le mercredi 13 novembre toute la journée, soit le mercredi 11 juin toute la journée

Le choix de cette date est arrêté par le recteur d'académie.

 **À savoir** : les calendriers scolaires de la Corse, des départements d'outre-mer (Dom) et des collectivités d'outre-mer (Com) [font l'objet d'aménagements](#).

Calendrier pour l'année scolaire 2014-2015



| | Zone A | Zone B | Zone C |
|------------------------------|--|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Rentrée des élèves | Lundi 1er septembre | | |
| Vacances de Toussaint | Du samedi 18 octobre au lundi 3 novembre | | |
| Vacances de Noël | Du samedi 20 décembre au lundi 5 janvier | | |
| Vacances d'hiver | Du samedi 7 février au lundi 23 février | Du samedi 21 février au lundi 9 mars | Du samedi 14 février au lundi 2 mars |
| Vacances de printemps | Du samedi 11 avril au lundi 27 avril | Du samedi 25 avril au lundi 11 mai | Du samedi 18 avril au lundi 4 mai |
| Vacances d'été | Samedi 4 juillet | | |


Calendrier pour l'année scolaire 2015-2016



| | Zone A | Zone B | Zone C |
|------------------------------|--|---|--------------------------------------|
| Rentrée des élèves | Lundi 31 août | | |
| Vacances de Toussaint | Du samedi 18 octobre au lundi 2 novembre | | |
| Vacances de Noël | Du samedi 19 décembre au lundi 4 janvier | | |
| Vacances d'hiver | Du samedi 13 février au lundi 29 février | Du samedi 6 février au lundi 22 février | Du samedi 20 février au lundi 4 mars |
| Vacances de printemps | Du samedi 16 avril au lundi 2 mai | Du samedi 9 avril au lundi 25 avril | Du samedi 23 avril au lundi 9 mai |
| Vacances d'été | Samedi 2 juillet | | |

Le départ en vacances a lieu après la classe. Pour l'élève qui n'a pas cours le samedi, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Le reprise des cours a lieu le matin.

 **À savoir** : les calendriers scolaires de la Corse, des Dom et des Com [font l'objet d'aménagements](#).

..... Haut 


Calendrier pour l'année scolaire 2016-2017



| | Zone A | Zone B | Zone C |
|------------------------------|--|--|---|
| Rentrée des élèves | Jeudi 1er septembre | | |
| Vacances de Toussaint | Du mercredi 19 octobre au jeudi 3 novembre | | |
| Vacances de Noël | Du samedi 17 décembre au mardi 3 janvier | | |
| Vacances d'hiver | Du samedi 18 février au lundi 6 mars | Du samedi 11 février au lundi 27 février | Du samedi 4 février au lundi 20 février |
| Vacances de printemps | Du samedi 22 avril au mardi 9 mai | Du samedi 15 avril au mardi 2 mai | Du samedi 8 avril au lundi 24 avril |
| Vacances d'été | Jeudi 6 juillet | | |

Le départ en vacances a lieu après la classe. Pour l'élève qui n'a pas cours le samedi, le départ a lieu le vendredi après les cours.

Le reprise des cours a lieu le matin.

 **À savoir :** les calendriers scolaires de la Corse, des Dom et des Com [font l'objet d'aménagements.](#)

..... Haut 